

LETTRE FFGYM

GAM

2026-2027



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

GÉNÉRALITÉS

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	30 avril-1-2 mai 2027	Championnat de France individuel
	07-08-09 mai 2027	Trophée Fédéral
	15-16-17 mai 2027	Championnat de France par équipes A Finale TOP 12
	27-28-29-30 mai 2027	Championnat de France Élite
	11-12-13 juin 2027	Championnat de France par équipes B Match de Barrage TOP 12

Se référer au calendrier des compétitions 2027 pour les dates communes ou les dates limites des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives (dérogation possible uniquement pour les compétitions avec dates limites).

DROITS D'ENGAGEMENTS

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	ÉQUIPE
	Élite – Championnat de France	62,50 €	
	Performance – Championnat de France	47 €	52 €
	Fédéral – Trophée Fédéral	23 €	46 €
	TOP 12		260 €

» Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional

DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2026-2027.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- Les brochures des programmes GAM - édition septembre 2026 (Elite, Performance et Fédéral) ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2025-2028 (le code sera traduit en français et mis en ligne sur le site FFGym), applicable pour toutes les compétitions ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au **20 décembre 2026**.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



EN FÉDÉRAL

Les quotas de qualification pour le Trophée fédéral sont définis après la réalisation des engagements nominatifs (date limite définie ci-dessus). Ils sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque région.



EN PERFORMANCE

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAM publiée en janvier 2027.

ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



EN FÉDÉRAL

- Filière fédérale A : temps de 5' pour toutes les catégories.



EN PERFORMANCE

- Temps de 5' pour les catégories sur imposés.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par le juge D1. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par le juge D1. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.
Aux barres parallèles 1'40" par gymnaste, comprenant le temps de préparation des barres.



EN ÉLITE

- Référence code FIG.
- En Avenir et Espoir, 3 sauts d'échauffement par gymnaste.



MONTÉE D'AGRÈS

Pour toutes les catégories, montée possible des anneaux ou de la barre fixe si le gymnaste touche le sol avec les pieds.

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire de montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.

FILIERE NATIONALE – REPARTITION DES GYMNASTES

Pour cette filière, en fonction du nombre de gymnastes qualifiés au championnat de France individuel, une repartition en finale A et finale B est possible.

JUGEMENT

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES

- Au cours de la saison sportive 2026-2027, organisation d'un examen de juges niveau 1, 2, 3 et 4.
- Pour pouvoir juger, le juge doit avoir effectué un recyclage pour le Code FIG en vigueur ou avoir réussi l'examen de juge au cours du cycle 2025-2028.
- Organisation d'une demi-journée ou d'une journée d'information à destination des clubs sur les nouveaux programmes fédéraux et à l'initiative des comités départementaux et régionaux (en présentiel ou en visio).
- Organisation d'une information sur les programmes compétitifs lors des réunions de juges des différentes compétitions ou sur un temps spécifique hors compétition.

JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

Pour les championnats de France par équipes A ainsi que le Trophée Fédéral, les clubs devront engager leur(s) juge(s) dans EngaGym en respectant la date limite indiquée, sur le mini-site de l'évènement. Si cet engagement n'est pas respecté, la compétition ne pourra pas être inscrite sur le e-carnet du juge concerné.

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue réglementaire (Cf. Règlement Technique et Code FIG en vigueur) et en possession de la licence.

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le Responsable national des juges fédéraux GAM pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge club.

	Trophée Fédéral par Équipes Programme Fédéral A	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes A Programme Code FIG pour la catégorie A1 et code FIG Junior pour les autres divisions.	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe, N 4 minimum en A1 A2, N 3 minimum pour les autres divisions
	Championnat de France par Équipes B Programme imposés FFGym	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Top 12 Programme Code FIG	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 4 minimum
	Barrage Top 12 Programme Code FIG	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 4 minimum
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Pour l'ensemble des catégories, la sélection aux Championnats de France Élite repose sur la réalisation des minima exigés lors des différentes étapes de sélection.

Les modalités de sélection diffèrent toutefois selon les catégories et l'année de naissance des gymnastes.

Les gymnastes nés en 2017 bénéficient d'un dispositif spécifique d'accès aux Championnats de France Élite 2027.

MINIMA DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

Minimas à réaliser pour une sélection CHAMP de France élite

◇ AVENIR

Année	Total imposé
2016	85 pts
2015	93 pts

◇ ESPOIR

Année	Total imposé
2014	98 pts
2013	106 pts

Catégorie Avenir 10 ans - 2017 :

La sélection est basée sur le classement vertical à l'issue des championnats régionaux.

◇ JUNIORS U16

Année	Code FIG Junior
2012	68 pts
2011	69 pts

◇ JUNIORS U18

Année	Code FIG Junior
2010	71 pts
2009	72 pts

◇ SÉNIORS

Année	Code FIG
2008	73 pts
2007	74 pts
2006	75 pts
2005 et +	76 pts

Senior non généraliste

	Minima	Moy
<u>5 agrès</u>	63,75 pts	12,750
<u>4 agrès</u>	51,40 pts	12,850
<u>3 agrès</u>	39,60 pts	13,200
<u>2 agrès</u>	27,10 pts	13,550
<u>1 agrès*</u>		13,900

*Saut = moyenne des 2 sauts

ÉTAPES DE SELECTION

- **Catégorie Avenir 10 ans (2017)**

Pour les gymnastes nés en 2017, la sélection s'effectue sur la base d'un classement vertical établi à l'issue des Championnats régionaux.

- **Autres catégories**

Pour l'ensemble des autres catégories, deux étapes de sélection sont prévues :

Revue Nationale d'Effectif (RNE) : 26 et 27 novembre 2026, lieux à définir.

Revue de rattrapage : 7 et 8 avril 2027, lieu à définir.

ACCES A LA REVUE NATIONALE D'EFFECTIF

La participation à la Revue Nationale d'Effectif est réservée aux gymnastes figurant sur la liste DTN.

Cette liste est établie selon les critères suivants :

- Gymnastes identifiés dans le Projet de Performance Fédéral (PPF).
- Gymnastes qualifiés aux Championnats de France Élite 2026.

La liste DTN pourra être complétée jusqu'au 23 octobre 2026, après validation de la DTN, sur proposition des Directeurs Technique Régionaux

Les directives spécifiques de la RNE précisent les modalités d'organisation :

- Des tests spécifiques pour les catégories Avenir et Espoir.
- Des imposés de base pour les catégories Junior et Senior.

MODALITES D'EVALUATION LORS DES ETAPES DE SELECTION

Les modalités décrites ci-dessous s'appliquent aux deux étapes permettant d'obtenir la qualification aux Championnats de France Elite. La RNE et revue de rattrapage.

- **Catégories Avenir et Espoir**

La participation aux tests spécifiques est obligatoire pour les gymnastes des catégories Avenir et Espoir participant à la Revue Nationale d'Effectif.

Ces tests sont uniquement organisés dans le cadre de la RNE.

Les résultats obtenus lors de ces tests spécifiques ne sont pas pris en compte dans le calcul des minima de sélection aux Championnats de France Élite.

La sélection repose exclusivement sur la réalisation des minima définis pour les mouvements imposés dans chaque année d'âge concernée.

- **Catégories Junior et Senior**

Pour les catégories Junior et Senior, les minima de sélection intègrent les résultats obtenus lors des imposés de base.

Selon la note obtenue aux imposés de base, un système de bonus ou de malus est appliqué

au total réalisé lors du concours C1. Le total ainsi ajusté constitue le résultat pris en compte pour l'appréciation des minima de sélection.

Pour le détail des modalités de calcul du bonus et du malus, se reporter à la réglementation des imposés de base disponible dans la base documentaire.

Pour les gymnastes de la catégorie Senior, une bonification de 0,3 point est appliquée à la note de départ de chaque agrès lorsque celle-ci est égale ou supérieure à 5,2. Cette bonification est prise en compte dans le calcul du résultat lors de la Revue Nationale d'Effectif, de la revue de rattrapage et des Championnats de France Elite.

REVUE DE RATRAPAGE

Une revue de rattrapage est organisée pour les gymnastes n'ayant pas obtenu leur qualification lors de la Revue Nationale d'Effectif.

Les modalités d'évaluation définies au chapitre 4 s'appliquent également lors de cette revue. Pour les catégories Avenir et Espoir, les tests spécifiques ne sont pas demandés lors de la revue de rattrapage.

CAS PARTICULIER DES GYMNASTES NES EN 2017

Les gymnastes nés en 2017 suivent un dispositif spécifique pour l'accès aux Championnats de France Élite 2027.

Ils doivent obligatoirement passer par la sélection régionale pour pouvoir accéder aux Championnats de France Élite 2027.

Dans le cadre de leur préparation et de leur programme compétitif, ils peuvent intégrer les imposés Performance Niveau 1, en complément du programme Élite 1 ou Élite 2.

DEROGATIONS DTN – QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE 2027

Des modalités particulières de qualification sont accordées par la DTN pour les catégories Junior et Senior.

- **Seniors**

Les 7 gymnastes retenus pour la préparation terminale précédant les Championnats du monde 2026 sont automatiquement qualifiés pour les Championnats de France Élite 2027.

Pour les gymnastes appartenant au collectif de 12, une qualification aux Championnats de France 2027 pourra être obtenue en réalisant les quotas lors de l'un des deux tests de juillet ou lors du test de fin septembre à Montceau.

Il est toutefois recommandé aux gymnastes concernés de participer à la Revue Nationale

d'Effectif sur certains agrès afin d'optimiser leurs possibilités de sélection.

Pour tous les autres gymnastes, la qualification s'effectue par l'intermédiaire de la RNE ou de la revue de rattrapage, sous réserve de réaliser les quotas définis et en prenant en compte les résultats obtenus aux imposés de base lors des deux épreuves de sélection.

La DTN se réserve une liste de 5 gymnastes pour les éventuels repêchages dans cette catégorie.

- **Juniors U16 et U18**

Pour les catégories Junior U16 et U18, seuls les 3 gymnastes retenus pour les JOJ sont qualifiés d'office pour les Championnats de France Élite 2027.

Pour les gymnastes participant au Match des 5 Nations U16, une qualification directe pourra être obtenue sous réserve de réaliser les minima de points exigés lors de la Revue Nationale d'Effectif ou de la revue de rattrapage.

Pour tous les autres gymnastes, la qualification s'effectue par l'intermédiaire de la RNE ou de la revue de rattrapage, sous réserve de réaliser les quotas définis et en prenant en compte les résultats obtenus aux imposés de base lors des deux épreuves de sélection.

La DTN se réserve une liste de 3 gymnastes pour les éventuels repêchages dans cette catégorie.

DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

- **Catégorie Senior**

Le déroulement des Championnats de France Élite Senior est organisé en trois journées :

- 1^{ère} journée : concours C1, qualificatif pour le concours C3.
- 2^{ème} journée : concours C2 pour attribution du titre avec addition des points obtenus lors des 1^{ère} et 2^{ème} journées.
- 3^{ème} journée : concours C3, les 6 meilleurs résultats à l'agrès + 2 remplaçants.

- **Catégories Junior U16 et U18**

Le déroulement des Championnats de France Élite Junior est organisé en deux journées :

- 1^{ère} journée : concours C1 qualificatif pour le concours C3 + Concours 2.
- 2^{ème} journée : concours C3, les 6 meilleurs résultats à l'agrès + 2 remplaçants (catégorie U16 et U18 confondus)

MATERIEL

- Au championnat de France élite, à la revue nationale des effectifs ainsi qu'à la revue de rattrapage, Les tapis de 10 cm sont autorisés pour les sorties aux anneaux, aux barres parallèles et en barre fixe. Il est autorisé également au saut de cheval et au sol. Dans chacune de ces situations le tapis ne peut pas être déplacé et aucune réclamation ne peut être effectuée quant à son utilisation.